

REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 mars 2009

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Le conseil communautaire s'est réuni le lundi 30 mars 2009 à 20 h 30 au centre multi-services à NAY, sous la présidence de M. Christian PETCHOT-BACQUÉ, Président de la Communauté de Communes.

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été soumises au vote des délégués.

Le Conseil Communautaire a également autorisé à l'unanimité le rajout d'une question en séance. Cette question concerne le bail signé par la Communauté de Communes avec la société BLANCQ-OLIBET. Le Conseil Communautaire a été appelé à se prononcer sur l'intervention à l'acte de sous-location.

L'affaire a été rapportée en séance :

La Communauté de Communes a signé un bail avec la société BLANCQ-OLIBET pour la location d'un bâtiment à Baudreix. Suite à une baisse d'activité, la société BLANCQ-OLIBET a demandé à la Communauté de Communes la possibilité de bénéficier d'une baisse de son loyer. Après concertation, il a été convenu qu'il n'était pas souhaitable de donner une suite favorable à sa demande du fait des remboursements de l'emprunt contracté par la Communauté de Communes. Dans la mesure où la société PETIT BOY cherchait des locaux pour une activité du même type, la société BLANCQ-OLIBET a demandé la possibilité de lui louer une partie du bâtiment.

Après discussion en commission Développement Economique et après concertation avec les deux sociétés et avec le notaire, il a été demandé aux Conseillers Communautaires de se prononcer au sujet de cette sous-location.

Administration Générale

✓ Bail à la société BLANCQ-OLIBET – Intervention à l'acte de sous-location

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a :

- autorisé, après avoir pris connaissance des clauses et conditions de l'acte envisagé par la SA BLANCQ-OLIBET et PETIT BOY, la sous-location d'une partie des locaux initialement loués à la SA BLANCQ-OLIBET suivant acte reçu par Me CARRAZE le 14 août 2007 en ce qu'il porte sur un local à usage de stockage situé à l'arrière du bâtiment d'une superficie approximative de 776 m²,
- dispensé la SA BLANCQ-OLIBET des formalités de signification de l'article 1690 du Code civil,
- pris acte du fait que le LOCATAIRE PRINCIPAL reste garant et solidaire du paiement du loyer par le sous locataire, lequel versera directement au Receveur municipal le loyer,
- renoncé, alors que le LOCATAIRE n'est pas à jour de ses loyers et qu'il reste dû à ce jour les mois de janvier février et mars 2009, à introduire un recours tendant à la résolution du bail pour défaut de paiement de ces trois loyers et renonce également à se prévaloir relativement à ces trois mois de loyers impayés de la clause résolutoire stipulée à son profit,
- précisé que les locaux loués par la communauté de communes sont indivisibles, à titre de condition déterminante de son consentement à la sous-location,

- autorisé le sous locataire à réaliser à ses frais des travaux d'installation de sanitaires avec comme condition expresse que ces travaux soient exécutés par un homme de l'art et conformément aux règles de l'art, ainsi que le changement de destination des lieux faisant l'objet de la sous location et consentir à ce qu'ils soient utilisés par PETIT BOY comme locaux de stockage et qu'ils soient utilisés pour la mise en place et la logistique de la nouvelle activité de PETIT BOY à savoir prêt-à porter multimarque haut de gamme pour enfant en partenariat avec de grandes marques de mode,
- mandaté le Président pour intervenir à l'acte de sous-location.

Finances

✓ **Approbation des comptes administratifs**

Les comptes administratifs du Budget Général, SPANC, PAE MONPLAISIR, de la zone communautaire de Baudreix, de l'Office de Tourisme Communautaire ont été approuvés à l'unanimité.

✓ **Affectation des résultats**

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité l'affectation des résultats pour les différents budgets de la manière suivante :

Budget général

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	538 458,69
- un excédent reporté de :	330 191,06
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	868 649,75
-un déficit d'investissement de :	4 214 973,27
-un excédent des restes à réaliser de :	3 493 544,00
soit un besoin de financement de :	721 429,27

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068)	721 429,27
-report en fonctionnement (002)	147 220,48
- report en investissement (001) DEFICIT	4 214 973,27

SPANC

Le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	28 070,24
- un excédent reporté de :	35 523,73
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 453,49
-un excédent d'investissement de :	12 933,50
soit un excédent de financement de :	12 933,50

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

-report en fonctionnement (002)	7 453,49
- report en investissement (001) EXCEDENT	12 933,50

PAE MONPLAISIR

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	30 921,77
- un déficit reporté de :	18 597,46
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 324,31
-un excédent d'investissement de :	51 034,86
soit un excédent de financement de :	51 034,86

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

-report en fonctionnement (002)	12 324,31
- report en investissement (001) EXCEDENT	51 034,86

Zone communautaire de Baudreix

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	38 018,78
- un déficit reporté de :	4 117,24
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	33 901,54
-un déficit d'investissement de :	245 299,29
-un excédent des restes à réaliser de :	170 324,00
soit un besoin de financement de :	74 975,29

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068)	33 901,54
- report en investissement (001) DEFICIT	245 299,29

Office de tourisme communautaire

Le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	122 360,07
- un excédent reporté de :	164 890,57
soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	42 530,50
-un déficit d'investissement de :	1 795,21
-un déficit des restes à réaliser de :	761,00
soit un besoin de financement de :	2 556,21

Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 comme suit :

- Affectation complémentaire en réserve (1068)	2 556,21
-report en fonctionnement (002)	39 974,29
- report en investissement (001) DEFICIT	1 795,21

✓ **Approbation des comptes de gestion**

Le Conseil Communautaire a approuvé à l'unanimité les comptes de gestion du receveur dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs.

✓ **Taux 2009 de la TEOM**

Le Conseil Communautaire a voté à l'unanimité les taux suivants pour la TEOM. Ces taux correspondent à une augmentation de 3,36 % :

TEOM		Augmentation 3,36 %	
	Bases 2009	Taux votés	Produit attendu
zone 1	6 782 890 €	12,68%	860 070 €
zone 2	7 960 617 €	10,78%	858 155 €
zone 3	1 820 027 €	8,88%	161 618 €
zone 4	750 542 €	6,98%	52 388 €
zone 5	220 849 €	5,07%	11 197 €
total	17 534 925 €		1 943 428 €

✓ **Taux 2009 de la TPU**

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de fixer à 12,91 % le taux de la taxe professionnelle unique.

Bases 2009	taux voté	Produit attendu
22 065 000 €	12,91%	2 848 592 €

✓ **Budgets primitifs 2009**

Budget général

Le budget général a été adopté par le Conseil Communautaire à la majorité.

- Nombre de membres présents : 50
- Nombre de suffrages exprimés : 50
- Votes pour : 45
- Votes contre : 3
- Abstentions : 2

SPANC

Le budget SPANC a été adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

PAE MONPLAISIR

Le budget PAE MONPLAISIR a été adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Zone communautaire de Baudreix

Le budget zone communautaire de Baudreix a été adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

Office de tourisme communautaire

Le budget Office de Tourisme Communautaire a été adopté par le Conseil Communautaire à l'unanimité.

✓ **Dotation de solidarité**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a fixé le montant de l'enveloppe à répartir à 64 000 € (identique à 2008).

✓ **Subventions aux associations pour 2009**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a attribué les subventions aux associations pour l'année 2009 de la manière suivante :

Commission Culture, Jeunesse et Sport Attributions subventions 2009			
ASSOCIATION	INTITULÉ	DESCRIPTIF	SUBVENTIONS
U-S-C-N Canoë-Kayak	Sélectif régional Slalom	6-7/12/08 à LESTELLE-B, minimes à vétérans	Non retenu. Ne rentre pas les critères établis
Amis du Givré de la Plaine de NAY	Semi-marathon	Bilan financier 2008	Sous réserve d'envoi du dossier complet par Maxime CAZAYOUS - 500€
La Corruda Association	La Corruda	27/12/09 - Trail en montagne randonnée courses pour enfants	Accepté - 500€
U-S-C-N Rugby	Tournoi de la Chandeleur	28/02/09 - Tournoi -de 16 ans	Accepté - 150€
BENEJACQ-Olympique	Tournoi de la Vallée du Lagon	30/05/09 - Tournoi école Rugby Mini-poussins à minimes 10 clubs invités	Accepté - 150€
U-S-C-N Rugby	30è Tournoi CANCE	12/04/09 - Tournoi cadet international	Accepté - 500€
AMDAC - Action monde développement art culture	FestiMai Tisse 2009	16/05/09 - Rencontre entre public et artistes en "herbe" BAUDREIX	Non retenu. Ne rentre pas les critères établis
La Tribu-64	Triathlon de BAUDREIX	20/09/09 - Découverte du Triathlon 3 épreuves	Non retenu. Ne rentre pas les critères établis
A-P-E ARROS NAY	Festiv'arts	17/05/2009 - Exposition création animation d'ateliers en zone rurale	Accepté - 1000€

(fin du tableau sur la page suivante)

ASSOCIATION	INTITULÉ	DESCRIPTIF	SUBVENTIONS
Cap'Raid 64	Nouste Trail	04/04/09 - Trail de nuit NAY - BOUDETTESS - IGON - ASSON	Accepté - 500€
Baudreix animation	FestiBandas 64	27/06/09 - Festival de Bandas. Passe rues + animations	Accepté - 1000€
Los Compañeros	Pas de manifestation	Aide financière - Achats instruments	Non retenu. Ne rentre pas les critères établis
Bordères Sport, Culture et Loisirs	Frissons à BORDERES	16-17-18/10/09 - Journées du Livre fantastique et policier jeunesse	Accepté - 1700€
Pastorale de NAY	Pastorale de NAY - Pédro SCAZE	17-18/07/09 - Spectacle traditionnel XVI siècle	Accepté (voir subventions NAY) - 1000€
Carnaval de la Vath Vielha	Carnaval	31/01/2009 - Organisation du Carnaval de Vath Vielha	Accepté (voir subventions NAY) - 500€
La Passejade	Trial - courses - rafting	Durée 2 jours	Accepté (voir subventions NAY) - 500€
FC La Ribère	Tournoi Poussins	01/11/2009	Accepté - 150€

Administration Générale

✓ **Contrat d'assurance groupe**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité a autorisé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Atlantiques à mettre en place une procédure de marché public concernant l'assurance groupe garantissant les risques financiers inhérents au régime de protection sociale applicable aux agents territoriaux (maladie, accident de travail, invalidité, maternité, décès).

✓ **Jardin d'enfants**

Le Conseil Communautaire a autorisé à l'unanimité le remboursement d'un stage de formation à l'éveil musical effectué le 08/02/2009 et financé par l'agent. Coût : 40,00 €.

Gestion du personnel

✓ Jardin d'enfants

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de créer un poste d'adjoint territorial d'animation 1^e classe pour permettre la nomination d'un agent suite à la réussite d'un examen professionnel.

✓ Régime indemnitaire spécifique au DGS

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité d'instaurer l'indemnité de responsabilité - indemnité spécifique aux emplois fonctionnels de DGS - et de fixer le taux à 10 %.

Environnement Déchets

✓ Tarif de la participation pour la mise à disposition des composteurs

Le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité, en vue de la mise à disposition des composteurs, de fixer les tarifs applicables aux administrés de la manière suivante :

- 15 euros pour le composteur de 300 litres,
- 20 euros pour le composteur de 600 litres.

Il a été envisagé de créer une régie de recettes pour percevoir la participation des administrés. Sur les conseils du Percepteur, le Conseil Communautaire a décidé à l'unanimité de donner délégation au Président, pour la durée du mandat, en matière de création de régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes.

Office de Tourisme Communautaire

✓ Classement de l'Office de Tourisme en office 2 étoiles

Le Président a fait part à l'assemblée délibérante de la demande de Monsieur le Président de l'Office de Tourisme Communautaire pour le classement de la structure dans le réseau national des OTSI dans la catégorie "deux étoiles".

Il a précisé que les divers échelons de classement sont régis par des normes en matière de locaux et de services offerts aux usagers. Le classement "une étoile" ne correspondant plus à la structure de l'office de Tourisme Communautaire depuis son installation dans les nouveaux locaux de Nay et au vu des services qu'il propose, toutes les conditions pour accéder à ce classement sont remplies par la structure.

Le Président a signalé d'autre part que le classement de l'OTC, valable 5 ans, constitue pour les usagers une garantie d'offre et de services, homogène sur le territoire national et permet à la collectivité de bénéficier de l'appui des services du Ministère chargé du Tourisme et ceux de la Fédération Nationale des OTSI.

Le Conseil Communautaire sollicite à l'unanimité auprès de Monsieur le Préfet des Pyrénées Atlantiques le classement de l'office de Tourisme Communautaire dans la catégorie "deux étoiles".

✓ **Tarif des produits commercialisés par l'office de tourisme**

En raison de l'augmentation du prix des envois postaux, le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité les tarifs suivants pour les produits commercialisés par l'Office de Tourisme :

Cartes postales :

- Cartes postales (de Mr Stockli) 1 €

- Cartes postales (de Mr Stockli) 2 €

Guides Randonnées territoires voisins :

- Entre l'Ousse et Gabas 5 €

- Gave et coteaux 5 €

- Coteaux de Monein 5 €

- Val d'Azun 7,50 €

Fiche PDF sentiers de randonnées VV (6 fiches à disposition) 0,50 € (Tarif CG64).

Tarif Guide Randonnées VV 5 €

Frais de port pour envoi du guide rando VV **2,22 €**

Accès internet forfait 1h 2 € (tarif cyberbase)

Photocopie la page 0,20 € (tarif poste)

Fax la page 2,40 € (tarif poste)

DVD des Bastides 15 €

Frais de port pour envoi du DVD Bastides **1,35 €**

Visites Guidées :

- Adultes (à partir de 16 ans) 5 €

- Groupes (à partir de 16 ans) 4 €

- Scolaires 2 €

✓ **Les commissions sur ventes**

L'Office de Tourisme Communautaire propose, moyennant une commission sur chaque vente fixée à 1 € (décision votée en Conseil Communautaire), une prestation de service relative à de la réservation, de la vente de billets spectacles et ceci aux organisateurs de manifestations du territoire moyennant une convention signée entre les parties qui fixe les modalités de cet exercice. Il se trouve que la majorité de ces organisateurs sont des associations qui connaissent des difficultés dans l'élaboration de leur budget et pour qui 1 € représente parfois beaucoup.

Il a donc été proposé de revoir le montant de cette commission et de la fixer plutôt selon un pourcentage du prix du billet.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe à 10 % du prix du billet le montant de la commission avec un plafond à 1 € pour tout billet supérieur à 10 €.

A Nay le 21 avril 2009

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ